DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

N° 20 /2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatre juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

<u>Présents</u>: Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur, Damien Lamboley, Xavier Collonge

Excusée : Maryline Trichard

RENOUX Laurence a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 mai 2024

OBJET: Fixation des tarifs du restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente le bilan du compte cantine qui affiche un déficit de 8 882 € à fin avril. Il s'explique par l'augmentation du salaire du personnel et du coût des matières premières qui doivent respecter la loi EGALIM avec 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de produits bio.

Il propose donc au conseil municipal une augmentation de 10 centimes par repas et de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2024

Repas enfant : 4.90 €Repas adulte : 6.20 €

- Repas non programmé le jeudi à minuit pour la semaine suivante : 6.20 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir en délibéré, le Conseil :
- FIXE à 4.90 € le prix unitaire du repas servi au restaurant scolaire situé à l'Ecole Bernard
Pivot et facturé aux parents ; à 6.20 € les repas adultes et à 6.20 € les repas non
programmés à l'avance.

PERRIN Jean-Charles,

Maire

Laurence Renoux, Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 06/06/2024 Date de publication sur le site Internet : 06/06/2024